EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE FILLIÈRE N° 2023-41

Séance du 13 mars 2023

A dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 7 mars 2023, s'est réuni dans les locaux de l'école d'Evires, sise 134 route de la Côte – Évires – 74570 FILLIÈRE, conformément à la délibération n°2020-76 du 14 septembre 2020 qui fixe les lieux de réunion du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Christian ANSELME, Maire.

Nombre de membres en exercice : 33 - Présents : 21 - Pouvoirs : 3 - Votants : 24

OBJET : FINANCEMENT D'UNE NOUVELLE CAMPAGNE DE STERILISATION DE CHATS ERRANTS

Présents : ALAIS I. – ALESINA C. – ANSELME C. – BÉVILLARD J-P. – BOCQUET J. – BOUCLIER S. – BURDIN C. – DAUBERCIES M-C. – DELILLE M. – ESCALON-DESTRUEL J-S. – FUMEX A. – LAFFIN C. – MAXENTI J-C. – MERCIER-GUYON C. – NICOLAS A. – ODORICO L. – PONTAIS M. – REYDET N. – ROPHILLE C. – RUBIN-DELANCHY J-Y. – SELLECCHIA É.

Excusés : ALLEGRET-PILOT A. – DUPONT C. (pouvoir à E. SELLECCHIA) – JACOB C. (pouvoir à J-Y RUBIN-DELANCHY) – RÉVEILLON É. (pouvoir à I. ALAIS) – RIGOBERT S.

Absents : BERTHOLIO C. – BÉVILLARD C. – BLOCH S. – CHEVALLIER M. – DITTA E. – FILLION L. – VINDRET R.

Secrétaire de séance : BURDIN C.

Entendu l'exposé suivant :

Chaque année, des nuisances provoquées par les chats errants sur la commune sont dénoncées par les habitants. Il convient de réaliser une campagne annuelle pour parvenir à traiter tous les signalements et enrayer la prolifération des chats errants.

La convention signée entre la commune et la fondation 30 millions d'amis précise les éléments financiers suivants :

- Le montant de l'opération « stérilisation et identification » s'élevant à 80 € par mâle, 100 € par femelle et 120 € par femelle gestante, soit une moyenne de 100 € par intervention,
- Le nombre de chats à traiter (35), portant le coût de la campagne à 3500 €,
- La répartition de la prise en charge financière pour moitié entre la commune et la fondation.

Aussi,

Vu les articles R 211-11 à R 211-28 du code rural et de la pêche maritime,
Vu la convention 2023 de stérilisation et d'identification de chats errants signée avec la fondation 30 Millions d'amis,

Considérant la volonté de la commune de prendre les mesures nécessaires au traitement des nuisances causées par la prolifération des chats errants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** de reconduire et financer à hauteur de 1750 € une nouvelle campagne de stérilisation portant sur une estimation de 35 chats, confiée à l'association Animatou qui l'organisera dès réception de cette somme par la fondation 30 millions d'amis, et jusqu'à épuisement du budget consacré.

Le secrétaire de séance
Céline BURDIN

Le Maire
Christian ANSELME

Certifié exécutoire par le M. le Maire
compte-tenu de la transmission
en Préfecture le : 22 MARS 2023
Publication le : 23 MARS 2023

COMMUNE DE FILLIERE (Haute-Savoie) R.F.

COMMUNE DE FILLIERE (Haute-Savoie) R.F.